



Ville de  
Saint-Dié-des-Vosges

## **Conseil Municipal du Jeudi 22 janvier 2026 à 17h00**

À l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage

### **ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

#### **a. Appel nominal**

Article L. 2121 – 17 du C.G.C.T.

#### **b. Désignation du Secrétaire de Séance**

Article L. 2121 – 15 du C.G.C.T.

### **Points d'informations**

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 décembre 2025**
- 2. Avenant n°05 à la convention de délégation de production et de distribution de chaleur conclue avec la société DALKIA France – Création d'une société dédiée**
- 3. Augmentation du capital social de la Société Publique Locale SLIM Territoires**
- 4. Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**
- 5. Modification du tableau des effectifs**

### **Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés publics**

### **Questions diverses**



Saint-Dié-des-Vosges, le 16 janvier 2026

Le Maire de Saint-Dié-des-Vosges,  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

À

Mesdames et Messieurs les Adjoints  
et Conseillers Municipaux  
De la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Objet : Conseil municipal  
Nos réf. : BT/AR/BD/SGD

Madame et Chère Collègue,  
Monsieur et Cher Collègue,

Conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges qui aura lieu le :

**Jeudi 22 janvier 2026 à 17 h 00**  
Salle du Conseil municipal – 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville

En cas d'empêchement, je vous serais très obligé de bien vouloir m'en aviser avant la séance, conformément à la loi, ou de faire parvenir un pouvoir écrit au Secrétariat Général.

Je vous prie de croire, Madame et chère collègue, Monsieur et cher collègue, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Bruno TOUSSAINT